

ACTION URGENTE

PAKISTAN. IL FAUT OUVRIR UNE ENQUÊTE AFIN D'ÉTABLIR CE QU'IL EST ADVENU DE DEUX AFGHANS « DISPARUS »

Le journaliste Sayed Qasim Hashemi et l'artiste Hamed Ehsas, tous deux des ressortissants afghans ayant fui l'Afghanistan tout de suite après le retour des talibans au pouvoir, en raison de menaces pour leur vie dues à la nature de leur travail, ont « disparu » depuis le 4 juillet à Islamabad, la capitale du Pakistan. Depuis lors, aucune des deux familles n'a réussi à entrer en contact avec eux et les autorités policières ont refusé d'enregistrer les plaintes concernant leur enlèvement. Au vu des circonstances, il est à craindre qu'ils n'aient été victimes d'une disparition forcée ou d'une détention arbitraire. Les autorités pakistanaises ont l'obligation d'enquêter sur leur disparition et d'informer les familles au sujet du sort qui leur a été réservé et de l'endroit où ils se trouvent.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Inspecteur général de la police

Syed Ali Nasir Rizvi

Police Lines Headquarters

Sector H-11, Islamabad

44000, Pakistan

Tél. : 051 9259387

Courriel : ig@islamabadpolice.gov.pk

X : [@ICT_Police](#)

Monsieur l'Inspecteur général de la police,

*Je vous écris afin de vous exprimer mes vives inquiétudes concernant la disparition de deux ressortissants afghans, **Sayed Qasim Hashemi**, journaliste, et **Hamed Ehsas**, artiste, « disparus » à Islamabad depuis le 4 juillet. Selon leurs familles, les deux hommes sont partis ensemble de la Section F-7 à Islamabad dans la soirée du 4 juillet et sont devenus injoignables peu après. Leurs téléphones ont été éteints et le véhicule qu'ils utilisaient a par la suite été localisé dans le secteur D-12 à Islamabad. Malgré les efforts répétés de leurs proches pour obtenir l'aide de la police et des tribunaux, leurs familles n'ont reçu aucune information claire et vérifiable sur leur sort et le lieu où ils se trouvent. La police a également refusé d'enregistrer un procès-verbal introductif.*

Les familles de Sayed Qasim Hashemi et d'Hamed Ehsas craignent que leurs proches aient été victimes d'une disparition forcée aux mains des autorités de l'État ou expulsés vers l'Afghanistan, où ils sont exposés à de graves menaces de la part des autorités talibanes de facto en raison de leur activité de journaliste et d'artiste. Les deux hommes travaillaient sur des actions de sensibilisation concernant les forces de sécurité afghanes avant le retour au pouvoir des talibans. En outre, tous deux ont des problèmes de santé. Ils ont fui l'Afghanistan tout de suite après le retour au pouvoir des talibans en août 2021, en raison de menaces pour leur vie dues à la nature de leur travail.

Par conséquent, je vous demande instamment, ainsi qu'au gouvernement pakistanais, de :

- **prendre d'urgence des mesures afin de révéler ce qui est arrivé à Sayed Qasim Hashemi et Hamed Ehsas, et l'endroit où ils se trouvent ;**
- **mener dans les meilleurs délais une enquête approfondie, impartiale, indépendante et transparente sur leur disparition, en examinant notamment l'implication éventuelle d'agents de l'État ou de personnes agissant avec le consentement de l'État. Si c'est le cas, toutes les personnes soupçonnées d'être pénalement responsables doivent comparaître devant un tribunal et, s'il existe suffisamment d'éléments de preuve recevables, jugées dans le cadre d'un procès équitable ;**
- **veiller, s'ils sont détenus par une autorité de l'État, à ce qu'ils puissent rapidement communiquer**

avec leur famille, consulter un avocat et bénéficier des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;

- ***s'ils ne sont pas inculpés d'une infraction pénale reconnue par le droit international, libérer Sayed Qasim Hashemi and Hamed Ehsas immédiatement.***

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur général de la police, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Sayed Qasim Hashemi et Hamed Ehsas sont arrivés au Pakistan en 2021, lorsque les autorités talibanes *de facto* ont repris le pouvoir en Afghanistan. Peu après leur arrivée, ils ont transmis leurs papiers pour s'enregistrer auprès du HCR. En raison de la répression croissante exercée par le Pakistan à l'encontre des réfugié·e·s, la validité de toutes les cartes de preuve d'enregistrement délivrées par le HCR a expiré le 30 juin 2025, et les autorités pakistanaises ont refusé de les [renouveler](#), une décision qui touche près de 1,4 million de réfugié·e·s et de demandeurs-euses d'asile afghans.

Au Pakistan, les ressortissant·e·s afghans se trouvent dans des situations extrêmement précaires et sont particulièrement exposés au risque d'expulsion depuis la mise en œuvre du Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière, en octobre 2023. Entre septembre 2023 et août 2026, 2,4 millions d'Afghanes et d'Afghans ont été renvoyés en Afghanistan malgré les risques qu'ils encourent à leur retour et en violation du principe de non-refoulement inscrit dans le droit international relatif aux droits humains. En 2025, le HCR notait que [110 000 réfugié·e·s afghans](#) présents sur le territoire du Pakistan présentaient des profils à haut risque, ce qui se traduit par des besoins accrus en matière de protection internationale et des vulnérabilités spécifiques ou cumulées susceptibles de les rendre éligibles à la réinstallation. Depuis le début des expulsions, des ressortissant·e·s, des réfugié·e·s et des demandeurs-euses d'asile afghans au Pakistan sont en butte à des mesures de harcèlement, à des détentions arbitraires et à des expulsions dans tout le pays. Le Pakistan ne dispose d'aucune loi reconnaissant les réfugié·e·s et n'est pas non plus partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés : ceux qui sont présents sur son territoire ne sont donc protégés par aucun cadre juridique et exposés à des mesures arbitraires de harcèlement de la part des autorités pakistanaises.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Anglais, ourdou

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 10 mars 2027

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Sayed Qasim Hashemi (il) ; Hamed Ehsas (il)